

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 mai 2024

N° CP-2024-4-2-4

N° **applicatif** 8981

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Direction**

Direction tourisme et attractivité

#### **Service consulté**

### **DÉVELOPPEMENT DES MARQUES "SAVOUREZ L'ALSACE" ET "SAVOUREZ L'ALSACE PRODUIT DU TERROIR" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 A L'ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES MARQUES ALIMENTAIRES ALSACIENNES**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 415 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes. Cette importante dotation financière de la Collectivité européenne d'Alsace permettra à l'association de poursuivre le développement de sa stratégie alimentaire territoriale incarnée par les marques "Savourez l'Alsace" et "Savourez l'Alsace Produit du Terroir".

Il est également demandé d'approuver la convention financière annuelle y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

#### **1. Les marques « Savourez l'Alsace », des marques de territoire qui fédèrent les Alsaciens autour de leurs produits alimentaires**

Depuis 10 ans maintenant, la stratégie d'attractivité de l'Alsace se construit autour de la Marque partagée et fédérative « Alsace ». Confiée à l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) par les accords de Matignon en 2018, elle est le « porte drapeau » de notre territoire, de son identité, de ses valeurs. C'est aussi une véritable caisse de résonance au service de tous les acteurs économiques, touristiques et culturels alsaciens.

En mai 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a acté les contours d'une stratégie alimentaire locale autour des Marques « **Savourez l'Alsace** » (SA) et « **Savourez l'Alsace Produit du Terroir** » (SAPT) qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des

filiales et des produits locaux pour favoriser la consommation de produits agroalimentaires alsaciens (délibération n°CD-2021-5-3-2 du 31 mai 2021).



Elle a subventionné l'ADIRA à hauteur de 200 000 € pour créer un pôle alimentaire avec l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) et Alsace Qualité, destiné à réunir les industriels agroalimentaires et les filières agricoles alsaciennes. Il s'agit d'unir nos efforts pour développer les 2 marques alimentaires. L'ARIA fédère 120 industriels alsaciens et Alsace Qualité a plus de 160 entreprises et filières agroalimentaires adhérentes.

Pour matérialiser le pôle alimentaire Alsacien, l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsace (APDMAA) a été créée en novembre 2021. Ce pôle alimentaire représente ainsi environ 50 % des entreprises des filières agroalimentaires concernées : 17000 personnes environ travaillent autour du dispositif des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

A fin 2023, 123 entreprises ont fait référencer plus de 4000 produits sous les labels « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

## **2. Notre soutien au développement des circuits courts et à la promotion des producteurs et produits locaux**

La Collectivité européenne d'Alsace et le pôle alimentaire alsacien partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité, afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile.

Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires notamment la santé publique, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2<sup>ème</sup> secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

Ce projet s'inscrivant en pleine cohérence avec les grands objectifs du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, la Collectivité européenne d'Alsace s'est proposée d'accompagner financièrement cette démarche et d'en être le principal financeur (Délibération CD-2021-5-3-2 du 31 mai 2021). Les besoins de financement s'établissant à 1 500 000 € sur trois ans, une autorisation d'engagement du montant correspondant a été votée en DM1 2021 (Délibération CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021).

Au 31 décembre 2023, la situation du soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 1 085 000 € :

- 2021 : 200 000 €, subvention attribuée et versée à l'ADIRA ;
- 2022 : 485 000 €, subvention attribuée et versée à l'APDMAA ;
- 2023 : 400 000 €, subvention attribuée et versée à l'APDMAA.

## 2.1. Deux premiers exercices aux bilans encourageants

Au cours de ses 2 premières années d'existence, l'APDMAA a participé à de nombreuses manifestations qui lui ont permis de promouvoir les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », ainsi que ses adhérents. La liste ci-après n'est pas exhaustive :

- Participation aux éditions 2022, 2023 et 2024 du Salon International de l'Agriculture, en partenariat avec Alsace Destination Tourisme ;
- Participation aux éditions 2022 et 2024 du Salon EGAST, avec une coopération avec le CEFPPA Adrien Zeller d'Illkirch-Graffenstaden pour la réalisation du menu du restaurant d'application (produits des marques SA et SAPT dans le menu) : 1400 couverts servis pour l'édition 2024 ;
- Opérations avec le distributeur METRO, axées sur la restauration indépendante ;
- Participation à différents salons et foires avec un stand de vente de produits sous les marques SA et SAPT : Salon Made in Elsass à Haguenau, Foire aux Vins de Colmar, Foire Européenne de Strasbourg ;
- Opérations annuelles « Dégustons l'Alsace » durant les mois de mai et d'octobre : promotion des produits SA et SAPT dans l'univers de la restauration indépendante et collective (groupe API) : environ 150 producteurs et industriels concernés ;
- Depuis septembre 2022, organisation avec l'enseigne E. Leclerc d'une opération « dépliant » avec « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » et « Savourez l'Alsace ». Les produits du dépliant disponibles dans le drive sont mis en avant via une catégorie « Dégustez l'Alsace » ;
- Activité sur les réseaux sociaux : le passage de la page Facebook SA et SAPT à la page Facebook « Alsace » a permis une connexion directe aux 1,2 millions de fans, dont 120 000 en Alsace.

## 2.2. Les axes de développement en 2024

Les axes de partenariat, engagés en 2021 et renforcés en 2022 et 2023 grâce au recrutement par l'APDMAA de deux chargés de mission dont une personne chargée des opérations commerciales et l'autre dédiée au développement des filières et du sourcing, vont être consolidés en 2024. Ces axes de partenariat, que l'APDMAA se propose de développer, sont les suivants :

### **Axe 1 : Promotion des marques SA et SAPT : visibilité, développement de la notoriété**

- Développer le nombre d'entreprises et de références produits porteurs d'une des deux marques et engager des partenariats avec les spécialistes culinaires ;
- Développer la présence des marques dans la Restauration Hors Foyer (RHF) ;
- Améliorer le référencement des produits SA et SAPT en magasins.

### **Axe 2 : Développement des opérations commerciales**

- Le développement de la présence des marques en grande distribution (GMS) : développer le nombre d'enseignes partenaires des marques, le nombre d'opérations enseignes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux marques dans les catalogues liés aux opérations d'enseignes, le nombre de magasins participants aux opérations de promotion ;

- Permettre à davantage d'entreprises labellisées d'intégrer la GMS et des enseignes avec les marques SA et SAPT en « entrée produits » ;
- Déploiements de plusieurs programmes de communication média multicanal, via les réseaux sociaux, les radios et télévisions associés aux journaux, en cohérence avec les opérations commerciales ;
- Le développement de la présence des marques hors Alsace : développer des partenariats avec des enseignes GMS ou Cafés Hôtels Restaurants (CHR), le nombre d'opérations valorisant les marques, le nombre de produits des 2 marques liés aux opérations, le nombre de magasins et de restaurants, participant aux opérations ;
- Développer la présence des marques alsaciennes sur des salons professionnels.

### **Axe 3 : Animation des réseaux d'entreprises**

- Le développement du nombre de grossistes partenaires des marques, le nombre d'opérations grossistes valorisant les marques, le nombre et la part produits des deux marques dans les catalogues liés aux opérations grossistes, le nombre de magasins et de restaurants participant aux opérations.
- L'extension des Escales Alsaciennes comme magasin vitrine des produits SA et SAPT ([www.escalesalsaciennes.fr](http://www.escalesalsaciennes.fr)).
- De nombreux événements liés aux 30 ans de l'ARIA Alsace.

### **Axe 4 : Structuration des filières**

- L'organisation des filières autour de la marque « Savourez l'Alsace Produit du terroir » : développer la consommation des produits agricoles alsaciens par les industriels alsaciens et les courants d'affaires entre les industriels de l'alimentaire et les agriculteurs. Développer les filières à potentiel et la contractualisation par le renforcement des outils de transformation.
- Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole réaliser une base de données des acteurs de l'agroalimentaire (Business Sourcing). Cette base de données permettra :
  - de valoriser et référencer les savoir-faire et expertises du territoire ;
  - d'identifier les projets d'achats et de trouver des fournisseurs locaux ;
  - d'animer les entreprises et acteurs économiques lors d'événements ;
  - de structurer de nouvelles filières d'approvisionnement ;
  - de renforcer l'écosystème de proximité et le maillage territorial sur l'espace rhénan.
- Le développement de la présence des marques via les circuits courts : développer les ventes en circuits courts des produits des deux marques, le nombre d'opérations de mise en relation transformateurs/restaurateurs. Ce travail autour des circuits courts se fera en collaboration étroite avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Ces axes de développement s'inscrivent pleinement dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du déploiement d'une stratégie alimentaire locale autour des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », il vous est proposé de soutenir les actions portées par l'APDMAA pour l'année 2024.

Au surplus, ces axes de développement s'inscrivent également dans le cadre de la convention de financements complémentaires des Départements du Grand Est dans le champ des filières agricoles et forestières entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace signée le 5 décembre 2023, qui prévoit que les aides départementales ont pour objet de permettre aux organisations et aux entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage

ou à la commercialisation de leurs produits ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.

### **3. Participation financière 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace**

Le budget prévisionnel 2024 de l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes lié à ces actions s'élève à 415 000 €.

Il est réparti sur 4 postes principaux de dépenses :

- Frais de fonctionnement pour 229 000 € ;
- Actions de visibilité marques/adhérents pour 144 000 € ;
- Développement de filières et sourcing local pour 8 000 € ;
- Participation à des salons et événements pour 34 000 €.

#### **Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace participe à hauteur de 415 000 € au budget 2024 de l'association.**

Ce montant de 415 000 € de subvention correspondra au solde de l'enveloppe de 1,5 M€ prévue sur la période de 2021 à 2024.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention de fonctionnement 2024 sont précisées dans la convention financière jointe en annexe au présent rapport.

Enfin, un travail est en cours durant l'année 2024 avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes afin de définir les priorités et les actions à mener à partir de 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle et dans l'objectif de diversifier les sources de financement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, pour l'année 2024, le principe du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsace (APDMAA), laquelle par son action participe au développement de la stratégie alimentaire locale autour, d'une part, des marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT) ainsi que, d'autre part, des quatre axes suivants :
  - Axe 1 : Promotion des marques SA et SAPT : visibilité, développement de la notoriété ;
  - Axe 2 : Développement des opérations commerciales ;
  - Axe 3 : Animation des réseaux d'entreprises ;
  - Axe 4 : Structuration des filières ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 415 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires au titre de l'année 2024 pour l'action précitée ;
- de préciser que cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois : 50 % au 1<sup>er</sup> semestre 2024, après la signature de la convention financière, et le solde au cours du deuxième semestre 2024, au vu d'un décompte financier établi par le trésorier de l'association portant sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et d'un bilan moral des actions réalisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 signé par les co-présidents de l'Association ;
- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes afin notamment de permettre le versement de la subvention précitée, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P056	O036	P056E22	T01	3345-65-65748-633	415 000 €
<i>TOTAL</i>					415 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.